

# Les sources officielles

## Bofip

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LE MINISTRE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôts.gouv.fr

**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

Recherche par le plan de classement

0 article(s)

RECHERCHER

---

Recherche à partir d'une source du droit

Recherche avancée

Date de la recherche: 02/07/2012

Format date: j/m/aaaa

Recherche par date

RECHERCHER

---

ACCUEIL

**Recherche**

Recherche simple - effectuer une recherche sur l'ensemble de la base (saut sur les actualités)

Saisir un mot ou une expression

Date de la recherche: 02/07/2012

Format date: j/m/aaaa

RECHERCHER

**Autres recherches**

- [Navigation dans le plan de classement](#)
- [Recherche avancée](#)
- [Recherche à partir d'un article du CGI/LPF ou d'un autre code](#)
- [Recherche par la date de publication](#)

**Liens utiles**

- [Assemblée nationale](#)
- [Impôts.gouv.fr](#)
- [Circulaires](#)
- [Douane](#)
- [EUR-Lex](#)
- [Sénat](#)

**Services**

- [Flux RSS](#)
- [BOFIP-Impôts en consultation publique](#)
- [Table de concordance](#)
- [Doctrine applicable antérieurement](#)

**BOFIP-Impôts**

Vous consultez le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP-Impôts) qui regroupe dans une base unique, consolidée et versionnée l'ensemble de la doctrine fiscale de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). La doctrine applicable jusqu'à la date d'ouverture au public de la base peut être consultée à l'adresse suivante : <http://doc.impots.gouv.fr/aida/>

Régulièrement actualisée, ce site conserve l'ensemble des versions de chacun des extraits du BOI public. Les actualités vous permettent de prendre régulièrement connaissance des nouveautés doctrinales.

[Rechercher plus d'actualités](#)

**Actualités**

06/06/2012 : Test actualité - Redevable de la TVA - régime applicable aux livraisons de gaz naturel ou d'électricité réalisées entre assujettis établis en France

L'article 16 de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 insère un second alinéa au 2 quinquies de l'article 283 du CGI. La TVA grevant les livraisons de gaz naturel ou d'électricité effectuées par un fournisseur établi en France à des fins autres que la consommation par l'acquéreur est désormais acqui... [lire le document](#)